

***Premières rencontres thématiques
de la C.D.E.S.I. ALLIER***

Mercredi 13 septembre 2006 à Moulins

***Jean-Paul NEBOUT, Ingénieur forestier,
Responsable Départemental CRPF Auvergne***

Plan Bois Allier - Fiche n°11 : « Accueil du public en forêt »

CONTRIBUTION DE LA FORÊT PRIVÉE À
L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL
DU PUBLIC EN FORÊT

Valorisation des fonctions sociales des forêts privées

*Jean-Paul NEBOUT, Ingénieur forestier,
Responsable Départemental CRPF Auvergne*

OBJECTIFS :

- Réalisation d'un état des lieux des atouts, des contraintes et des potentialités d'accueil du public par massif et d'un inventaire des situations d'accueil ;
- Evaluation des attentes et des projets éventuels des propriétaires forestiers – sylviculteurs ;
- Synthèse départementale ;

Plan Bois Allier - Fiche n°11 : « Accueil du public en forêt »

- Porteur du projet :

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne

- Public visé :

- Propriétaires forestiers privés
- Collectivités
- Associations

- Phasage de l'action :

Avril 2005 à Juin 2006

Plan Bois Allier - Fiche n°11 : « Accueil du public en forêt »

■ Principales étapes :

- Conventionnement avec les différents partenaires financiers (Conseil Général de l'Allier, Feoga) ;
- Signature d'une convention avec les partenaires « techniques » : le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Bourbonnais et le Centre Départemental d'Etudes et de Formation à la Gestion Forestière (CEDEFOR) pour des actions d'animation ;

Plan Bois Allier - Fiche n°11 : « Accueil du public en forêt »

- Réunion de cadrage avec le Conseil Général et l'ONF ; rencontre avec différents partenaires (ADAPNA, ...) ;
- Réalisation de l'état des lieux des espaces forestiers ;
- Evaluation des attentes des propriétaires forestiers (rédaction et diffusion d'une fiche enquête).

Plan Bois Allier - Fiche n°11 : « Accueil du public en forêt »

- Recueillir les attentes et projets des propriétaires forestiers – sylviculteurs : analyse et interprétation de l'enquête et mise en place d'ateliers thématiques ;
- Réaliser une synthèse départementale (typologie).



Résultats de l'enquête « Accueil du public en forêt »



1. Population interrogée

2 270 questionnaires envoyés

- 1 160 aux propriétaires de 4 à 20 ha ;
- 632 aux propriétaires de plus de 20 ha;
- 308 aux adhérents du Syndicat ;
- 170 aux adhérents de l'UFOR.

=> 10% de réponses





2. Caractéristiques des propriétés boisées

2.1. Surface et localisation

Les propriétaires de plus de 10 ha représentent 75% des réponses.

=> Ils sont plus sensibilisés par cette problématique de fréquentation du public.



Quart	Taux de réponses	Moyenne des propriétés
Sud-Est	40%	46,37 ha
Nord-Est	31%	100,38 ha
Sud-Ouest	11%	100,33 ha
Nord-Ouest	11%	120,46 ha



2.2. Engagement des propriétaires et fonctions des forêts

Plus d'un tiers des propriétaires vont dans leurs bois plus d'une fois par an et moins d'une fois par mois.

56% y vont entre une fois par semaine et une fois par mois.

Fonctions :

- Première : la production à 70% ;
- Deuxième : la chasse à 58%.



2.3. La pratique de la chasse

Elle se pratique

- Sur 90% des propriétés,
- A 80% en tir à battue,
- A 77% le week-end.

⇒ **Compatibilité** avec la pratique d'autres activités.

⇒ La différence n'est pas significative entre les propriétés chassées ou non avec une fréquentation jugée gênante.



2.4. l'assurance

80% des propriétaires sont assurés.

Pour 95% d'entre eux, il s'agit d'une assurance en responsabilité civile.

Ce résultat est du à la forte taille des propriétés et à la vulgarisation réalisée par le syndicat et le CRPF depuis de nombreuses années.



3. Accessibilité des bois et fréquentation

3.1. Desserte, proximité et délimitation des propriétés

85% des propriétaires estiment leurs bois bien desservis.

35% des voies de desserte sont des chemins privés.

50% des propriétaires estiment leurs propriétés éloignées des villes et villages. Mais plus de 60% de la fréquentation est due aux populations voisines.



Les propriétés sont matérialisées le plus fréquemment avec des panneaux (23%) et des barrières (20%).

20% des bois sont clôturés entièrement ou en partie.

La délimitation a un impact positif :

- 37% des forêts fréquentées ont des limites indiquées,
- 61% sont non délimitées.



3.2. Indice d'accessibilité

Proximité des chemins

+

facilité de stationnement

+

absence de délimitation de la propriété

⇒ Seuls 18% ont une accessibilité facile.

⇒ Plus de 67% des propriétés faciles d'accès sont fréquentées.

⇒ Forte augmentation de la fréquentation lorsque l'accessibilité passe d'un stade difficile à moyen.



4. La fréquentation du public en forêt

4.1. Intensité de la fréquentation

60% des propriétés sont « un peu » fréquentées par le public.

11% de la fréquentation seulement est réalisée avec autorisation.

40% des propriétaires tolèrent cette fréquentation alors que 70% s'en disent gênés.

La moitié des nuisances recensées sont les détritius.



4.2. les activités pratiquées

Les deux activités principales sont la **promenade à pied et la cueillette (62%)**.

Elles sont pratiquées principalement le **week-end et en automne**.

11% des propriétaires accueillent des animations sportives ou scolaires.



Conclusion : le conventionnement

20% des propriétaires souhaitent conventionner avec une collectivité publique ou une association.

Les clauses primordiales :

- L'assurance en responsabilité civile ;
- L'assurance incendie ;
- Le ramassage des ordures ;
- Le transfert de responsabilité civile.